

REGLEMENT D'ADMISSION A L'ENTREE EN FORMATION

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS EDUCATEUR SPECIALISE

Diplômes d'Etat Niveau 6*

La réforme des diplômes du travail social Assistant de Service Social, Educateur de Jeunes Enfants et Educateur Spécialisé est entrée en vigueur en septembre 2018 après parution des textes réglementaires (arrêté du 22 août 2018). Le passage des diplômes de niveau III au niveau II fait suite à la mise en place des grades Licence-Master-Doctorat (LMD). Les diplômes ne sont pas transformés en licence mais gradés licence, c'est-à-dire accolés au grade. Cela permet une poursuite d'études dans un master, sans pour autant devoir passer une licence suite à l'obtention d'un de ces 3 diplômes. Seuls les nouveaux diplômés à partir de 2021 obtiendront un diplôme de niveau II (bac+3) et non plus de niveau III (bac+2).

*La nouvelle nomenclature des diplômes (Décret N°2019-14 du 8 janvier 2019) positionne désormais les Diplômes d'Etat au niveau 6 (anciennement II).

Toutefois, cette revalorisation ne vaut que pour les futurs diplômés (diplômes délivrés en 2021). Il n'est pas prévu pour le moment de rétroactivité. Néanmoins, un système transitoire doit être élaboré par le ministère pour permettre la cohabitation de ces anciens et nouveaux diplômés - concours, passerelles, équivalences...

Les formations sociales sont enfin reconnues à leur juste valeur et prêtes à préparer les professionnels de l'intervention sociale de l'avenir.

Objectifs

- Revalorisation à Bac + 3 : des diplômes reconnus de niveau 6, grade Licence
- Meilleure intégration universitaire et plus grande mobilité des professionnels
- Développement de passerelles entre les différentes formations
- Accès à l'espace européen de la formation
- Socle commun du travail social

Information du candidat

- mise à disposition sur le site <http://www.essse.fr/> du calendrier et coût de la sélection, plaquette d'information, rythme de la formation... Le projet pédagogique est en consultation au Centre de Documentation de l'ESSSE (Lyon et Valence)
- réponses aux emails (admission@essse.fr) ou appels téléphoniques : 04-78-83-40-88
- portes ouvertes au centre de formation ou 100% en ligne et participation aux salons
- partenariat avec les CIO et autres intermédiaires de l'orientation - insertion



L'ESSSE est agréée H+. Cela signifie que nous proposons un accompagnement spécifique aux personnes en situation de handicap. Si vous êtes concerné(e) et que vous souhaitez un échange afin d'envisager d'éventuelles adaptations de la sélection/formation, merci de prendre contact par mail : hebert@essse.fr pour le site de Lyon et bernard@essse.fr pour le site de Valence.



Conditions d'inscription aux sélections Educateur de Jeunes Enfants, Educateur Spécialisé et Assistant de Service Social

1- Sont concernés par la sélection Parcoursup.fr :

- **Les Lycéens en Terminale**
- **Les Etudiants en réorientation**, titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent de niveau 4 admis en dispense de bac
- **Les Candidats en reconversion, sans limite d'âge** titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent de niveau 4 admis en dispense de bac
- **Les Demandeurs d'emploi**, titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent de niveau 4 admis en dispense de bac
- **Les Apprentis** : Il s'agira d'un vœu distinct de la formation initiale. L'admission se fait sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage avant l'entrée en formation et dans la limite des places disponibles.

Sur Parcoursup.fr, 2 dispositifs de formation sont proposés au choix pour chaque filière

- **1 dispositif Formation initiale** avec sélection payante et classement des candidats. Les places en formation initiale font l'objet d'une dotation du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes. La bascule vers l'apprentissage pour les candidats admis est possible sous réserve de la signature d'un contrat et de places disponibles.
- **1 dispositif Formation en apprentissage** : les candidats sont retenus sous réserve de contrat et de places disponibles. La bascule vers la formation initiale n'est pas possible.

La procédure nationale de préinscription Parcoursup est régie par la loi N°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants et ses décrets et arrêtés d'application.

2- Sont concernés par la sélection en ligne sur le site <http://www.esse.fr/> :

- **Uniquement les Salariés avec un financement via l'employeur Formations pour les salariés.**

Cette sélection s'adresse **Exclusivement** aux salariés, avec un plan de financement via leur employeur et justifiant d'une **attestation d'accord du projet de formation par l'employeur**. L'admission sur ce dispositif se fait sur concours, via une inscription en ligne sur notre site. Les modalités de concours sont identiques à celles de la sélection sur Parcoursup (Entretien, Etude de dossier).

3- Ne sont pas concernés par une sélection : les candidats Post Vae (les personnes désirant suivre une formation totale ou partielle suite à une présentation du DE devant un jury VAE) sont exemptés de sélection si ce jury l'a formellement notifié. Un entretien avec le responsable de la formation permet alors de vérifier les aptitudes du candidat à s'inscrire dans le projet pédagogique propre à l'établissement de formation et de déterminer un programme individualisé de formation. Pour plus d'informations sur la VAE, contactez l'AVAETSS.

En cas de diplôme étranger, nécessité de vérifier l'équivalence entre diplômes français et étrangers, auprès de la DRJSCS



Présentation de la plateforme nationale PARCOURSUP

L'inscription dans une formation du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur est précédée par une procédure nationale de préinscription : la plateforme Parcoursup. Cette procédure nationale permet de formuler des vœux d'inscription dans les formations souhaitées (10 vœux maximum, certains pouvant être déclinés en sous-vœux).

Exemple : *Je choisis à l'ESSSE la formation initiale Assistant de service social à Lyon = 1 vœu ; je choisis également le site de Valence = 1 sous-vœu : je passe 1 seul concours et je serai positionné sur 2 listes de résultat (Lyon et Valence) en fonction de mon classement.*

Cette procédure permet aux candidats d'être informés des caractéristiques des formations (attendus, éléments pris en compte pour l'examen des vœux, capacités, contenus et organisation de chaque formation) et de faire des vœux sur les formations qui les intéressent. Elle permet aux candidats de prendre connaissance des réponses apportées à chacun de leurs vœux et de répondre aux propositions qui leur sont transmises via la plateforme. Elle permet aux établissements d'examiner les dossiers, d'organiser les épreuves orales, de remonter les classements et de faire des propositions d'admission aux candidats.

Frais de dossier pour l'épreuve de sélection

Les frais de dossier demandés lors de l'inscription à la sélection (épreuve orale) sont à régler sur la plateforme Parcoursup (règlement sécurisé par CB) avant sa clôture et restent acquis à l'ESSSE quel que soit le résultat de la sélection. Tous les candidats seront conviés à un entretien. En cas d'annulation ou de désistement survenus après la clôture de la Plateforme Parcoursup, les frais engagés restent acquis à l'ESSSE.

Cas particuliers

- Les candidats résidants dans les DOM-TOM peuvent passer leurs épreuves localement sous l'autorité de nos organismes tutelles, les Directions Territoriales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Ces Directions de l'administration territoriale de l'Etat assure la totale conformité de nos épreuves.
- Les candidats effectuant leur scolarité dans un lycée français à l'étranger peuvent passer leurs épreuves localement sous l'autorité du proviseur de l'établissement (Lycée Français), s'il en est d'accord.

Dans les deux cas, l'ESSSE doit s'assurer que l'entretien en visio-conférence se déroule dans des conditions propres à garantir l'égalité de traitement entre candidats. Les candidats concernés doivent contacter l'ESSSE avant la clôture des inscriptions afin d'étudier la faisabilité et l'organisation des épreuves. En dehors de ces exceptions, tous les entretiens se déroulent en présentiel.

Déroulement de l'épreuve orale de sélection

Seront convoqués à l'épreuve orale les candidats dont le dossier sera complet et s'ils se sont acquittés des frais de sélection à régler directement sur la plateforme avant sa clôture.

OBJECTIF : Apprécier l'aptitude des candidats à bénéficier du projet pédagogique de l'ESSSE et à suivre la formation au regard des attendus nationaux de la formation.

DEROULEMENT : Les candidats sont convoqués via l'outil de rendez-vous de Parcoursup.

Tous les entretiens ASS et EJE se déroulent à l'ESSSE Lyon, les entretiens ES se déroulent à l'ESSSE Valence.

Il s'agit d'un **entretien individuel** conduit par un jury (un professionnel ou un formateur spécifique à la filière).

Le jury dispose du projet de formation du candidat. Le candidat doit se munir d'une pièce d'identité en cours de validité et de sa convocation. Les entretiens sont sur un format individuel de 30 minutes, sans préparation écrite.



Les attendus de l'épreuve orale ci-après sont les mêmes pour les 3 filières

1 L'appréciation s'appuie sur les 7 attendus nationaux évoqués

Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute

Ces qualités humaines sont essentielles dans toutes les filières ouvrant aux métiers du travail social.

Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi

Les filières de formation en travail social préparent à des métiers caractérisés par l'accompagnement socio-éducatif et psychologique de personnes en situation de fragilité (jeunes, enfants, personnes en situation de handicap, personnes présentant un traumatisme, ...).

Cet attendu marque ainsi l'importance, pour les filières de formation en travail social, que le candidat puisse analyser et comprendre les situations humaines auxquelles il est confronté en réussissant à maîtriser ses propres émotions.

Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde

Cet attendu marque l'importance, pour les filières de formation en travail social, que le candidat ait un niveau minimum de curiosité pour la société et le monde qui l'entoure. Ces formations pluridisciplinaires ne peuvent être envisagées indépendamment des réalités humaines, sociales et culturelles qui caractérisent notre société.

Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation

Les filières du travail social supposent un intérêt pour l'étude des processus d'apprentissage et des problématiques d'éducation et de formation.

Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs

Le domaine professionnel auquel préparent les formations en travail social renvoie en effet à l'accompagnement social-éducatif des personnes pour lesquelles le professionnel est responsable et garant de l'éthique professionnelle et des valeurs qui y sont attachées.

Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe

Cet attendu marque l'importance pour les formations de la capacité du candidat à travailler de façon autonome, seul ou en petit groupe. La capacité à travailler en équipe est donc importante pour ces formations.

Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite

Cet attendu marque l'importance, pour le travail social, de la mobilisation de compétences d'expression orale et écrite, par le candidat. D'une part, les compétences développées en travail social nécessitent des qualités d'expression orale pour accompagner les personnes concernées ; d'autre part, elles impliquent par exemple la rédaction de courriers, de rapports...

2 Notation et régulation des entretiens

L'entretien est noté de 0 à 40. Toute note inférieure à 20/40 est éliminatoire.

Des temps de régulation sont assurés par un responsable de la sélection afin de revenir sur des situations d'évaluation et d'ajuster les notes proposées.



Etude du dossier

1 Critères d'appréciation Parcoursup

Mobilisation de compétences d'expression écrite repérable à travers les notes (en particulier en français, sciences humaines et médico-social) et le projet de formation...

Capacité à l'autonomie et à organiser son travail, seul et en équipe repérable à travers la fiche Avenir, le type d'expériences professionnelles ou bénévoles...

Montrer un intérêt pour les questions sociales repérable à travers les stages, les préparations aux concours, les champs d'intérêt et les expériences professionnelles...

Montrer une capacité d'ouverture d'esprit repérable à travers les activités socio-culturelles, les engagements, les voyages et actions humanitaires....

Intérêt pour les questions de l'apprentissage et d'éducation repérable dans des activités au lycée, dans la vie étudiante (animation, club sportif, BDE...) ou en lien avec un environnement personnel ou professionnel.

Compétences relationnelles repérable dans sa capacité à gérer ses émotions, à analyser et comprendre les situations humaines rencontrées dans une relation humaine bienveillante et empathique.

Capacité à s'investir dans des projets collectifs repérable dans des engagements associatifs, bénévoles et humanitaires et dans l'aptitude à s'inscrire dans une dynamique de groupe.

Motivations spécifique au regard du métier / Projet de formation motivé

Montrer ses motivations au regard du métier repérable dans le projet de formation motivé. Illustrer sa capacité d'analyser ses expériences professionnelles et bénévoles.



2 Evaluation du dossier

Les dossiers des candidats seront étudiés en tenant compte des 8 critères d'appréciation Parcoursup.

L'évaluation porte sur les éléments qualitatifs suivants, nécessitant une lecture individuelle et attentive du dossier.

- **Projet de formation motivé (limité à 1500 caractères)** Capacité du candidat à expliciter de façon synthétique, sa démarche d'orientation vers le projet de formation envisagé en s'appuyant sur ses connaissances du secteur et ses expériences pratiques (stages de découverte, démarches personnelles de découverte du secteur, etc.)
- **Appréciations sur les bulletins/Bac**
 - Notes de 1ère et terminale : une attention particulière sera portée sur les notes de français, d'histoire-géographie, de philosophie, d'anglais, de sciences économiques et sociales, de sciences et techniques sanitaires et sociales en fonction du baccalauréat ;
 - Les épreuves anticipées du baccalauréat ;
 - Les résultats et diplômes obtenus dans l'enseignement supérieur pour les candidats en réorientation ou en reconversion professionnelle.
- **La fiche Avenir**
 - Appréciations des professeurs sur les bulletins concernant l'aptitude du candidat à s'engager avec sérieux dans son parcours, à s'organiser dans son travail, à échanger, interagir et coopérer avec autrui ;
 - Selon le baccalauréat, appréciations des professeurs sur les activités interdisciplinaires et les projets ;
- **Les 4 rubriques « Activités et centres d'intérêts »** Une attention particulière sera portée à la rubrique « Activités et centres d'intérêts », qui témoigne de l'esprit d'ouverture du candidat et de son intérêt pour la vie sociale (expériences professionnelles, bénévolat ou stages dans le champ de la solidarité, de l'animation, du social).
- **La fiche de suivi pour les candidats en réorientation**

A travers le « Projet de formation motivé » et la fiche « Activités », les candidats devront insister sur les éléments suivants qui permettront la notation :

- Qualités humaines et relationnelles
- Appréhension du métier d'éducateur spécialisé ou d'assistant de service social ou éducateur jeunes enfants et des publics rencontrés dans le cadre de l'exercice de ce métier
- Motivation pour la formation et le métier
- Intérêt pour les questions de société et esprit de curiosité
- Référence à des expériences collectives et engagement (bénévolat, service civique, travail coopératif...)
- Compétences d'expression écrite et orale



Examen des vœux

Une commission d'examen des vœux (CEV) constituée par l'établissement assure l'examen de chaque vœu reçu.

La commission ne peut se baser que sur les éléments issus des critères publiés sur la plateforme.

Cette commission définit les modalités et les critères d'examen et propose au chef d'établissement les réponses à faire aux candidats : oui, oui si ou NC (non classé) et ordonne les vœux.

Pour être admis, la note doit être égale ou supérieure à 20 sur 40. Les candidats admis sont classés sur la base de leur note par ordre décroissant.

Les candidats arrivant ex-aequo, sont départagés par la prise en compte des coefficients affectés par la commission aux critères d'appréciation et de notation.

Les candidats classés par formation peuvent recevoir une proposition d'admission en fonction de leur rang de classement et du nombre de places proposées dans la formation sur chaque site.

Les candidats classés au-delà d'un certain rang sont dans un premier temps en liste d'attente (oui si). Ils pourront recevoir une proposition si des candidats qui ont reçu une proposition dans la formation la refusent.

Pour le dispositif Formation en apprentissage, les candidats sont retenus sous réserve de contrat et de places disponibles. La bascule vers la formation initiale n'est pas possible.

Phase d'admission

A partir de l'ouverture de la phase d'admission, les candidats ont connaissance des décisions des établissements (acceptation ou refus). En cas d'acceptation, ils ont une proposition d'admission ou ils ont connaissance de leur position sur liste d'attente.

Les délais de réponse laissés aux candidats diminuent au fur et à mesure de la phase d'admission. Les choix du ou des sites de formation sont définitifs.

Le bénéfice de l'admissibilité n'est pas conservé d'une année sur l'autre. Pour les personnes admises à entrer en formation, les demandes de report d'admission sont traitées par la Responsable pédagogique sur la base des documents fournis à l'appui de la demande pour les cas de force majeure suivants : longue maladie ou maternité, réponse négative de financement attendu (CPF de transition...).

Le candidat admis en Formation initiale qui signe avant l'entrée ou en début de formation un contrat d'apprentissage validé par notre CFA peut intégrer la formation au regard des places disponibles en apprentissage.

Notification en cas de réponses négatives

Pour tout candidat non classé par une formation sélective, un courrier de notification de refus d'admission sera généré par Parcoursup et affiché au candidat à l'ouverture de la plateforme.

*Modalités d'accès du candidat non admis à son dossier : Le candidat a un droit individuel de communication mise en œuvre par Parcoursup.

*Article D612-1-14. VIII. Les informations relatives aux critères et modalités d'examen de leur candidature ainsi que les motifs pédagogiques qui justifient la décision prise sont communiqués par le chef d'établissement aux candidats qui lui en font la demande dans le délai d'un mois qui suit la notification de la décision de refus.

